

# LÉGENDE

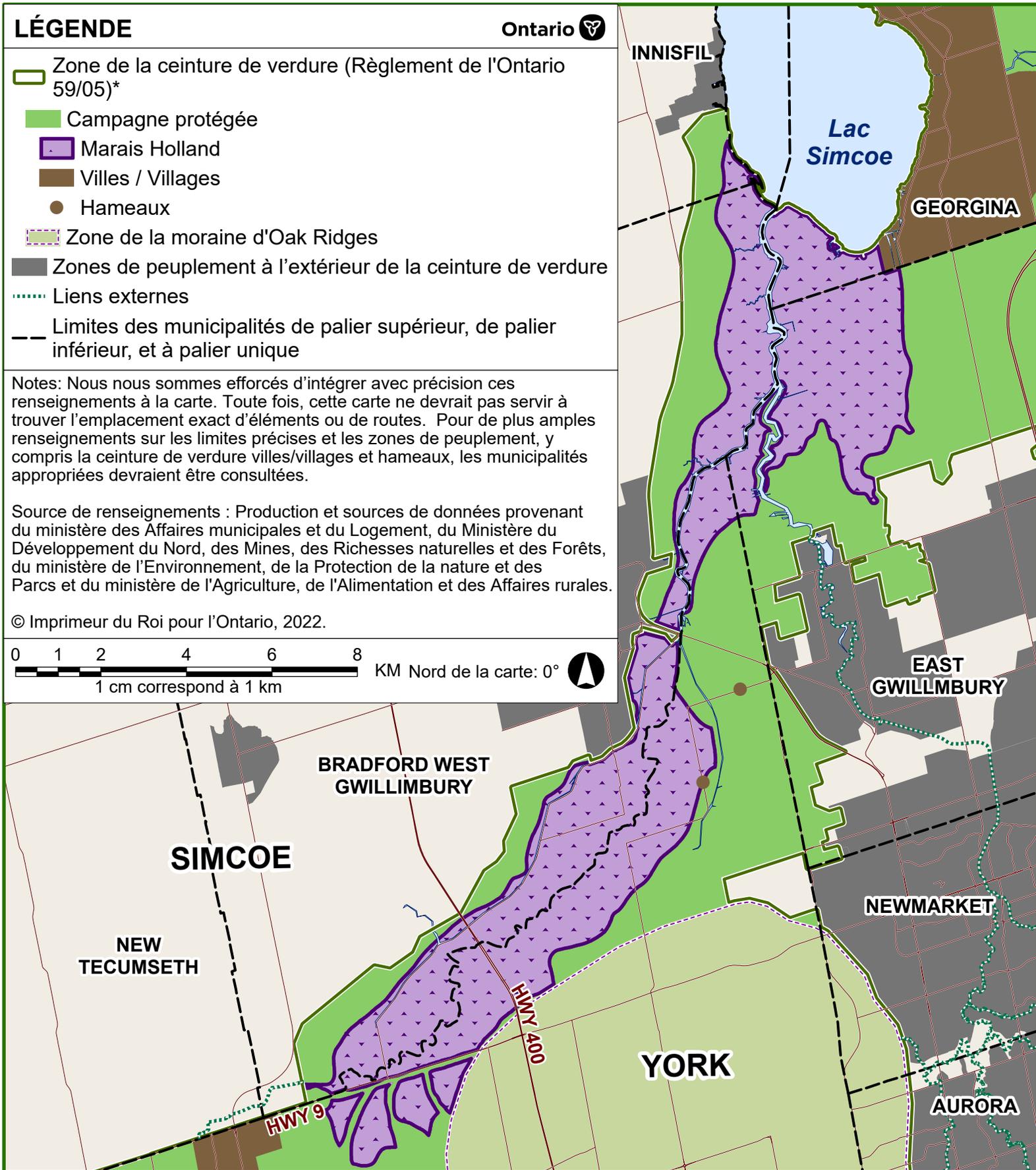
Ontario 

-  Zone de la ceinture de verdure (Règlement de l'Ontario 59/05)\*
-  Campagne protégée
-  Marais Holland
-  Villes / Villages
-  Hameaux
-  Zone de la moraine d'Oak Ridges
-  Zones de peuplement à l'extérieur de la ceinture de verdure
-  Liens externes
-  Limites des municipalités de palier supérieur, de palier inférieur, et à palier unique

Notes: Nous nous sommes efforcés d'intégrer avec précision ces renseignements à la carte. Toute fois, cette carte ne devrait pas servir à trouver l'emplacement exact d'éléments ou de routes. Pour de plus amples renseignements sur les limites précises et les zones de peuplement, y compris la ceinture de verdure villes/villages et hameaux, les municipalités appropriées devraient être consultées.

Source de renseignements : Production et sources de données provenant du ministère des Affaires municipales et du Logement, du Ministère du Développement du Nord, des Mines, des Richesses naturelles et des Forêts, du ministère de l'Environnement, de la Protection de la nature et des Parcs et du ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales.

© Imprimeur du Roi pour l'Ontario, 2022.



***l'Annexe 3 :***  
***Marais Holland***

**PLAN de la**  
***ceinture de verdure***